

APPEL A PROJETS INNOVANTS N°4/TCC/VLF/2022

**Date de clôture de l'appel à projets innovants
19/10/2022 à 23h00 (heure de Kinshasa)**

Programme Voix et Leadership des Femmes en République Démocratique du Congo, appel à projets innovants n°4/TCC/VLF/2022

I. Contexte et justification de l'appel

Le Programme Voix et Leadership des Femmes « VLF » financé par les Affaires Mondiales Canada et exécuté par le Centre Carter « CC » pour une durée de cinq ans (2018-2023), lance un appel à projets innovants avec comme objectif d'accroître la jouissance des droits fondamentaux des femmes et des filles et de faire progresser l'égalité des sexes en RDC. Six provinces sont concernées par cet appel notamment : Kinshasa, Equateur, Tshopo, Sud-Kivu, Tanganyika et Kasai-Central¹.

Cet appel à projets innovants vise à sélectionner les meilleures idées, approches, pratiques visant la promotion et la défense des droits des femmes et des filles : **(1) la promotion de la masculinité positive, (2) la prévention et protection contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire et universitaire, (3) l'amélioration de l'inclusion sociale, (4) et l'autonomisation des femmes et des filles.** Ces financements ont pour objectif d'appuyer les défenseurs (ses) des droits des femmes et les organisations féminines de défense et des droits des femmes « ODDF » dans leurs efforts à mettre en place des solutions novatrices permettant de combler les écarts entre les femmes et les hommes au niveau de la base.

Le cycle du projet proposé doit s'étaler sur une durée **maximum de 6 mois partant de la date de signature du contrat de partenariat.** Cependant, les petits projets à très court terme comme un mois ou même moins sont recevables.

II. Critères d'éligibilité

i. Les critères d'éligibilité d'une organisation / défenseur (e) des droits des femmes et filles

- Être une ODDF locale Congolaise reconnue menant des actions concrètes en faveur des femmes et des filles dans la communauté ciblée ;
- Les organisations postulent individuellement.
- Être une personne physique engagée dans la défense des droits des femmes/filles au niveau local, en RD Congo ;

¹ La province de l'Equateur a un potentiel de toucher celles du Grand Equateur avant la mise en œuvre du découpage tel que prévu dans la constitution actuellement en vigueur.



- Les personnes physiques devraient collaborer avec les autorités locales et/ou institution locale ;
- Avoir la capacité de mener des actions avec impact au niveau de la base.

ii. Critères d'éligibilité des projets innovants

- Des activités/initiatives qui répondent aux besoins réels, émergents et urgent des femmes et/ou filles au niveau de la base ;
- Le problème doit être clairement identifié, recensé à l'échelle locale (au niveau rural : Territoire, secteur/chefferie, ou village ; au niveau urbain : Ville, commune, ou quartier) ;
- La solution proposée doit consister à régler le problème et/ou à atténuer la situation à l'aide de nouvelles idées et/ou approches qui sont plus efficaces que les solutions actuelles ou antérieures, et qui visent à obtenir de meilleurs résultats ;
- Les solutions proposées doivent contribuer à faire avancer les droits des femmes et des filles, et réduire les inégalités entre les sexes ;
- La solution novatrice proposée doit être entièrement nouvelle ou constituer une amélioration d'une pratique actuelle ;
- Les solutions proposées peuvent être novatrices dans le comment dont elles sont mises en œuvre, de quoi elles mettent en œuvre et/ou qui fait la mise en œuvre.

III. Budget

Le coût total de l'initiative ne devrait pas dépasser la somme de **Dix mille dollars américains (\$US 10.000)**. Les propositions de plus de ce montant ne seront pas considérées. **Cependant, les très bons projets à petit budget à partir de \$ US 1.000 sont très encouragés.**

Le CC se réserve le droit de revoir le montant d'un budget soumis à la baisse ou à la hausse tenant compte de la pertinence de l'initiative.

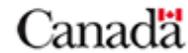
Le CC ne prendra pas en charge les coûts dépensés pendant l'élaboration et la préparation de la proposition de projet et ils ne pourront pas être mis dans la proposition de budget. Chaque budget devra comporter le montant sollicité ainsi que la contribution de l'organisation ou de la personne qui sollicite le financement, s'il est échu.

IV. Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre :

1. Une fiche signalétique reprenant:

- L'intitulé du projet innovant ;
- Les informations sur l'organisation / réseau ;
- Les informations sur le projet ;



- L'analyse des risques et les solutions proposées pour gérer ces risques.

2. Un plan d'action (Objectif spécifique, résultats et activités sur une ligne de temps) ;

3. Le budget détaillé (le lien vers format budgétaire est attaché).

4. Tous ces trois documents (1 à 3) ne doivent pas dépasser dix pages (10) en tout. Les dossiers ne remplissant pas ces conditions ne seront pas analysés.

5. Une lettre de recommandation des organisations internationales ou agences des nations unies ou autorités locales présent en RD Congo (uniquement pour les personnes physiques).

V. Dépôt de candidature

La date limite de fin de soumission des candidatures est **le mercredi 19 octobre 2022 à 23h00, heure de Kinshasa.**

Les organisations intéressées sont priées d'envoyer le dossier de soumission tenant compte des indications requises (fiche signalétique, plan d'action et budget) dûment complété à l'adresse de compléter le formulaire en ligne suivante : voixleadershiprdc@cartercenter.org

Vous trouverez les différents formulaires ici : [VLF - Appel à projets innovants : Télécharger les annexes](#)

Les soumissions n'ayant pas été envoyées à cette adresse ne seront pas prises en considération. Une organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet.

Le dossier devra être en format Excel pour le plan d'action et le budget. Aucun autre format ne sera accepté. La langue de soumission est le français. Les soumissions n'ayant pas respecté cette mention ne seront pas prises en considération.

VI. Autres restrictions de financement :

Le CC se réserve le droit de financer toutes ou une partie des demandes soumises. Le CC ne financera pas les demandes qui, à son avis, entraîneront une utilisation du financement du projet d'une manière duplicative ou redondante. Cela inclut les activités déterminées comme ne contribuant pas à la réalisation de l'objectif du projet.

NB :

- ✓ Le CC se réserve le droit de dupliquer l'idée ou l'approche financée, ou les bonnes pratiques dans une autre zone.
- ✓ Le CC se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à propositions.
- ✓ Au regard du nombre élevé de candidatures, seules les organisations dont les dossiers seront retenus recevront contact.